M. M. Narbel

RAPPORT DE COMMISSION

Concerne: Préavis No.19/79 - Demande de crédit de Frs.345.000.- pour l'élargissement et la réfection du chemin SOUS-LE-BOIS, tronçon route de l'Etraz-chemin de la Tuilière.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission nommée pour l'examen de ce préavis était composée de MM.Baumgartner Pierre, Antenen Pierre, Bonard Pierre, Graf Frédéric et Brot René, président et rapporteur.

Après plusieurs heures de discussion, dont une avec M.DENOGENT Roger, Municipal des travaux, qui a très aimablement répondu à nos questions, la commission unanime est arrivée à la conclusion suivante.

Il est prématuré en l'état actuel de ce quartier d'effectuer des travaux aussi importants qu'onéreux pour ce tronçon de 285 m. étant donné que la zone villa traversée par ce chemin n'est que peu construite et que les terrains ne sont même pas morcellés. Actuellement, huit villas utilisent les cinquante premiers mètres comme accès direct, le reste du chemin, soit plus de 200 m, fournit l'accès à la ferme et à l'habitation de M.Edmond JENNY. Des travaux de cette importance ne devraient être entrepris que lorsque le quartier sera construit car on connaît les dégats causés aux routes par les machines de chantiers et surtout lorsque les accès de toutes les villas seront définitivement connus. Il pourrait y en avoir une dizaine, chiffre approx. étant donné que les morcellements ne sont pas faits.

Deuxièmement, la sortie de ce chemin sur la route de l'Etraz, au niveau de la ferme à M.Gaudin reste très dangereuse étant donné la proximité du dos d'âne et du carrefour de la Tour d'Eau. La Commission a été surprise de constater que la sortie sur la route de l'Etraz était encore possible. Mais pour combien de temps encore ? A notre avis, ce chemin devrait être à sens unique.

Troisièmement, en rélargissant trop ce chemin (5 m) nous allons attirer une circulation de transit entre Duillier et Prangins ce qui n'est pas souhaitable étant donné le caractère "très campagne" de ce quartier, et le fait qu'il y a soit du côté Nyon, soit du côté Gland d'excellentes routes adaptées au grand traffic...de poids lourds en particulier. D'ailleurs pensons aussi aux promeneurs et aux enfants et pas toujours aux automobilistes pressés.

En conséquence, la Commission estime qu'il serait judicieux aujourd'hui, puisque les propriétaires bordiers sont d'accord de l) procéder à l'achat du terrain tel que prévu, la somme étant relativement modeste 2) d'élargir à 4 m seulement le chemin actuel qui est goudronné sur 2.80m afin de faciliter le croisement des voitures des habitants du quartier et 3) de procéder ensuite à un surfaçage tel que celui qui est prévu pour le prolongement vers Duillier, soit un gravillonnage en deux couches, puis balayage adhoc.

En conclusion de ce qui précède, la Commission vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter un crédit de

Frs.80.000.- (huitante mille frs)

pour l'achat du terrain tel que prévu, l'abornement, les honoraires et pour une réfection simple de ce premier tronçon du chemin "Sous-le-Bois".

Ainsi fait à Prangins, le 24 avril 1979

Pierre BAUMGARTNER Saum garting

Pierre ANTENEN

Pierre BONARD

Frédéric GRAF

René BROT - Président /